

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2022

---

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1415

présenté par

M. Jumel, M. Wulfranc, M. Chassaigne, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Dharréville, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier et M. William

-----

**ARTICLE 2 BIS**

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« peut être »

le mot :

« est ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement de précision vise à exiger qu'un agent travaillant au sein des espaces France Services puissent être affectés à l'accompagnement des démarches liées à la participation du public par voie électronique.

La présence physique d'un agent est essentiel au sein de ces structures pour accompagner le public dans la consultation des dossiers de projet d'installation d'EnR. La couverture numérique du territoire demeure à ce jour partielle - 85,4% en 2021 - et de nombreux sociaux demeurent pour accéder à une maîtrise simple des outils numériques : 23% des plus de 65 ans déclarent avoir rencontré des difficultés pour remplir leurs démarches administratives ; 40% des personnes non-diplômées, 22% des personnes pauvres et 24% des ménages bénéficiaires des minima sociaux n'ont pas d'accès à l'internet fixe à domicile.